

# DÉMARCHES LIÉES À LA NAISSANCE

## ÉTAT CIVIL / MATERNITÉ

**A compter de janvier 2025,**  
les démarches liées à la naissance s'effectueront  
au service ÉTAT CIVIL de la Mairie de La Rochelle.

### HORAIRES D'OUVERTURE :

**Du lundi au vendredi** 8H30-12H20 et  
13H05-17H00

**Le mardi** 9H00-12H20 et 13H05-17H00.

### ADRESSE :

3 Place Jean-Baptiste Marcet  
17000 LA ROCHELLE

**Vous devez prendre rendez-vous auprès  
du service État civil par téléphone et  
remplir la pré-déclaration de naissance  
en ligne disponible sur [larochelle.fr](http://larochelle.fr).**



### TÉLÉPHONE :

05 46 51 79 30 (touche 3)



### COURRIEL :

[naissances@ville-larochelle.fr](mailto:naissances@ville-larochelle.fr)



Vous devez impérativement  
déclarer la naissance de votre  
enfant dans les 5 jours suivant sa  
naissance, au service ÉTAT CIVIL de  
la Mairie de LA ROCHELLE



Plus d'informations en  
scannant ce QR Code

